

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09/06/2023

DÉPARTEMENT

LOIR ET CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 juin 2023

MAIRIE

CHISSAY EN TOURAINE

41051

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 01/06/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PLASSAIS Philippe, M. PELLÉ Gilles, Mme DORNE Laurence, M. VERRIER Julien, Mme GERBERON Claudette, M. BOYER Jean Hervé, M. VILLAIN Anthony, Mme RUZÉ Hélène, Mme GRESLÉ Marie-Thérèse, M. RÉTIF Philippe, Mme GAULT Odile.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. PLAUT-AUBRY Richard, Mme ARNOU Véronique, M. ARNOULT Lionel, M. GUIRAUD Daniel.

POUVOIRS :

M. PLAUT-AUBRY Richard a donné pouvoir à M. VERRIER Julien.

Mme ARNOU Véronique a donné pouvoir à M. PELLÉ Gilles.

M. ARNOULT Lionel a donné pouvoir à M. PLASSAIS Philippe.

M. GUIRAUD Daniel a donné pouvoir à Mme GAULT Odile.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Secrétaire de séance : M. PELLÉ Gilles.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 avril 2023.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 avril 2023.

Madame Odile Gault signale que lors du point 3 « **Délégation de signature dans le cadre d'une demande de permis de construire de la SCI CULTURE ET PASSION** », le maire ne devait pas prendre part au vote donc il ne devait y avoir que 13 « Pour », une modification sera apportée.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

2. Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare ce jour, vendredi 9 juin 2023 à 19h l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de 3) et de leurs suppléants (au nombre de 3).

Une seule liste est présentée : « **LISTE DE LA MAJORITÉ** »

Résultat des votes pour la désignation des délégués :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
15	2	0	13

- La liste « **LISTE DE LA MAJORITÉ** » a obtenue 13 voix

- La liste « **LISTE DE LA MAJORITÉ** » obtient 3 mandats de délégués et 3 mandats de suppléants.

Ont été proclamés :

Délégués	Suppléants
Liste : LISTE DE LA MAJORITÉ	Liste : LISTE DE LA MAJORITÉ
Monsieur PLASSAIS Philippe	Madame GERBERON Claudette
Madame ARNOU Véronique	Monsieur VERRIER Julien
Monsieur PLAUT-AUBRY Richard	Madame GRESLÉ Marie-Thérèse

3. Changement de la chaudière de la salle polyvalente et choix de l'installateur.

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de changer la chaudière de la salle polyvalente, cette dernière étant souvent en panne.

Vu les devis des installateurs SAS VALFROID Alpha services pour 26 352 euros TTC et la société VINCI pour 82 465,93 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

Autorise le changement de chaudière,

Choisis l'installateur SAS VALFROID Alpha services.

4. Prise de connaissance du diagnostic de pollution et démolition du bâtiment cadastré D1560 dans le cadre du futur regroupement de commerce.

Vu l'obligation d'analyser les sols du bâtiment cité en objet dans le cadre du futur regroupement de commerces,

Vu le tableau détaillé établi par EIFFAGE Route,

Monsieur le maire présente le diagnostic de pollution établi par EIFFAGE Route.

La conclusion fait état que les matériaux analysés (déchets inertes) peuvent être évacués en décharge classique à la charge de la commune.

D'autres parts, le maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner dans le cadre de la démolition du bâtiment, ce qui permettra la construction de la nouvelle structure.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Prend acte du diagnostic de pollution,

Précise que la commune prendra en charge les travaux nécessaires,

Autorise la démolition du bâtiment.

5. Demande de prêt pour l'acquisition d'un bâtiment cadastré D1560 dans le cadre du futur regroupement de commerces

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer l'acquisition du bâtiment cadastré D1560 dans le cadre du futur regroupement de commerces,

Il est proposé au Conseil municipal de contracter un prêt auprès de la Caisse d'épargne qui propose l'offre la mieux disante par rapport à la Banque Postale, à savoir :

- Montant de 150 000 €,

- Durée 20 ans : Taux fixe nominal 4.08 %
- Coût total du crédit = 220 155.20 €
- Montant des échéances trimestrielles = 2 751.94 € ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 2

- accepte de contracter un prêt d'un montant de 150 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre selon les conditions indiquées ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2023.

6. Acquisition des parcelles cadastrées D 0885 et D 0886 situées au lieudit "Les Jardins de la Cassonnette"

Dans le cadre du projet d'aménagement des bords du Cher, Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles D0884 et D0886 au lieu-dit Les jardins de la Cassonnette d'une surface totale de **2542 m²** (2502 m² + 40 m²) pour **21 500 euros** pour le vendeur hors frais de notaire et **1500 euros** pour l'agence Homilie, en charge du dossier soit un total de **23 000 euros**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Approuve l'acquisition des parcelles,

Autorise le Maire à signer tout document s'y affairant.

7. Déclassement de chemins ruraux au lieudit Marchairoux et création d'un nouveau chemin rural

Vu le plan cadastral présentant les modifications,
Vu le devis du Géomètre expert,

Monsieur le maire précise qu'un administré demande le déclassement de chemins ruraux existants au lieudit « Plateau de Marchairoux » et par conséquent la création d'un nouveau chemin rural.

Monsieur le maire souligne qu'il est obligatoire de faire une enquête publique dans ce cadre,

Le maire précise que les frais de publications de l'enquête publique, les frais de notaire, les indemnités du commissaire enquêteur ainsi que la prestation du géomètre expert pour un total d'environ 4 500 euros seront à la charge du demandeur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le déclassement des chemins ruraux au lieudit Marchairoux et la création d'un nouveau chemin rural,

Autorise le maire à démarcher les propriétaires des parcelles attenantes,

Autorise le Maire à signer tout document s'y affairant.

8. Choix d'un commissaire enquêteur dans le cadre du déplacement du chemin rural au lieudit Marchairoux

Vu la délibération n°2023/06 en date du 09 juin 2023,

Sous réserve de l'avis favorable de conseil départemental pour le déclassement du chemin de randonnée GRP des Châteaux,

Monsieur le maire indique que dans le cadre du déclassement de chemins ruraux au lieudit Marchairoux et création d'un nouveau chemin rural, il est obligatoire de procéder à une enquête publique.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de choisir parmi deux commissaires enquêteurs, Monsieur Claude PITARD et Monsieur Jean-Pierre HOUDRÉ,

Il est précisé que ces frais, ainsi que les frais de publications, les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre seront à la charge des demandeurs,

Le Maire précise que Monsieur Claude PITARD habite à Saint Romain sur Cher et il est donc géographiquement à proximité, et que ses délais de disponibilité sont plus courts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Choisit le commissaire enquêteur Monsieur Claude PITARD dans le cadre du déclassement de chemins ruraux au lieudit Marchairoux et création d'un nouveau chemin rural.

9. Échange des parcelles cadastrées ZI 7 et ZK 7 appartenant à la commune contre la parcelle C 1397 appartenant à Monsieur CHRÉTIEN Jean-Luc

Monsieur le maire indique que Monsieur CHRÉTIEN Jean-Luc demande un échange entre les parcelles cadastrées ZI 7 et ZK 7, appartenant à la commune d'une surface totale de 6570 m² (don de madame Mardargent) et la parcelle cadastrée C 1397 d'une surface totale de 2578 m², lui appartenant (ce qui permettrait au SIAM de passer le tout à l'égout).

Il en résulte une soulte en faveur de la commune de Chissay en Touraine d'un montant de **998 euros** ($6570 - 2578 = 3992 \text{ m}^2$ à 2500 €/ha, soit une soulte de 998 €)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve l'échange proposé,

Valide la soulte de 998 euros,

Autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y affairant.

10. Acquisition de la parcelle cadastré D 2089

Vu l'accord du propriétaire de la parcelle cadastrée D 2089 en date du 12 mai 2023,

Vu le plan cadastral,

Monsieur le maire précise qu'afin de régulariser la situation juridique d'une parcelle située à la salle polyvalente, la commune se porte acquéreuse de celle-ci, cadastrée D2089, d'une surface de 236 m² pour un montant de 250 euros hors frais de notaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve l'acquisition de la parcelle D2089 pour un montant de 250 euros,

Autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y affairant.

11. Inscription au PDESI du circuit pédestre dit « des polissoirs » et établissement d'une convention entre la commune et le département pour entretenir et surveiller les chemins communaux

Vu le plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I)

Conformément aux dispositions des articles L 311-1 à L311-6 du code du Sport, le département de Loir et Cher élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports et activités de nature.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Donne son accord pour :

- L'inscription au PDESI de l'itinéraire figurant au plan annexé à la présente délibération, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal,
- L'inscription au PDESI des voies dont la commune est propriétaire, figurant au plan annexé,
- La convention à intervenir entre la commune et le département pour entretenir et surveiller la voirie dont la commune est propriétaire et autorise Monsieur le maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES :

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

La liste est renouvelée à l'identique de celle votée le 7 avril 2022.

Borne wifi mairie :

Une borne wifi accessible à tout public sera installée à proximité de la mairie (elle sera ensuite réinstallée aux nouveaux commerces, lorsqu'ils seront opérationnels)

Club des jeunes :

Julien annonce la création d'un « Club des jeunes » à partir du collège, encadré par Pascal Gouget. L'inauguration se fera lors d'une petite réception musicale le 23 juin à 19h. Une réunion sera faite avec les jeunes pour faire leur propre règlement intérieur. Pascal se propose d'ouvrir un mercredi après-midi sur 2 pour démarrer.

Cher à Vélo :

Les travaux sur la partie passant sur la commune de Chissay en Touraine débutent la semaine prochaine (traçage, goudronnage).

Fin de séance



PLASSAIS
Philippe